

[Accueil](#) / [Economie](#)

## Sousceyrac-en-Quercy. Une réunion autour du projet agro-environnemental et climatique



ABONNÉS

Un public attentif au PAEC.



**Economie, Sousceyrac-en-Quercy**

Publié le 03/03/2024 à 05:09

**Correspondant**

[Écouter cet article](#)

Powered by **ETX Studio**

00:00/02:10

Lundi 27 février, au moins 50 agriculteurs étaient présents à la réunion publique du PAEC "bassins-versants de la Bave, du Mamoul et de la Cère lotoise" présenté par Barbara Annett, chargée de mission GEMAPI. En effet, le SMDMCA a élaboré et signé un contrat de progrès territorial (CPT) avec l'Agence de l'eau Adour Garonne le 21 décembre 2023. L'existence d'un tel contrat sur les bassins-versants de la Bave, de la Cère et du Mamoul, rend éligible ces territoires à des candidatures PAEC (Projets agro

environnementaux et climatiques). Les partenaires sont : la Chambre d'agriculture du Lot, l'Adasea d'Oc et Arbres, Haies et Paysages 46.

Les enjeux du projet sont d'assurer de bonnes pratiques à conserver ou à développer après les pressions identifiées : pollution diffuse par les phytosanitaires agricoles, colmatage des cours d'eau dû à l'érosion, étiages et évènements orageux de plus en plus importants. Ces mesures concernent le pâturage sur les zones humides, l'entretien des haies et des ripisylves, le maintien des prairies permanentes naturelles, le maintien d'un élevage à l'herbe et la mise en œuvre du semis direct.

Après la présentation du secteur d'étude, du périmètre d'intervention et des mesures ouvertes sur le territoire, les agriculteurs volontaires pourront s'engager sur la ou les mesures de leur choix. Le respect des cahiers des charges associés entraîne droit à une rémunération annuelle sur 5 années d'engagement. Les mesures proposées peuvent concerner des parcelles spécifiques (mesures localisées) comme la totalité de l'exploitation (mesures système), et ont suscité de nombreuses questions, notamment la mesure concernant l'entretien des haies et des ripisylves, dont le plan de gestion contient de multiples modalités (taille qui doit être effectuée des deux côtés avec des outils à taille nette, épareuse interdite). Une dizaine d'agriculteurs ont déjà contacté les services du SMDMCA suite à la réunion, pour solliciter Rémi Bouézou, chargé de mission PAEC, pour une rencontre sur leur exploitation. Ces rencontres individuelles permettront d'établir l'éligibilité des agriculteurs volontaires aux mesures proposées.

Contact : 05 65 32 27 38.

[Voir les commentaires](#)

---

**Réagir**

